



Objectifs

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables de conduire et d'utiliser une PEMP, en sécurité, suivant la réglementation en vigueur.

Le testeur évaluera les connaissances et le savoir-faire à l'issue de la formation dans le but de délivrer le **CACES® R386 cat.3A** (nacelle avec élévation verticale, automotrice, conduite depuis la plate-forme) en fonction de la réussite à l'examen, nécessaire au chef d'entreprise pour fournir une autorisation de conduite (Art R4323 du code du travail).



Public concerné

Tous les personnels d'entreprises devant conduire et utiliser une PEMP pour réaliser leurs travaux.

Pré requis

- Être âgé au minimum de 18 ans.
- Avoir l'aptitude médicale correspondante.
- Comprendre la langue française.
- Posséder les EPI.

Animation

Par des formateurs expérimentés dont la compétence a été reconnue, et des testeurs certifiés SGS.

Pédagogie

Sur le principe de la formation action, en alliant exposés théoriques en salle et application pratique sur site, les stagiaires s'approprient les principes de prévention et les règles de sécurité liées à la pratique d'une plateforme élévatrice mobile de personnels.

Programme

1. Les risques liés à la conduite des PEMP.
Les travaux en hauteur (analyses d'accidents).
2. Responsabilités du conducteur ;
3. La connaissance du matériel (terminologie, adéquation matériels).
4. Les vérifications.
5. Le choix de la PEMP en fonction des travaux.
6. Les risques de renversement et de basculement.
7. Le tableau des charges.
8. Les règles de circulation en sécurité.
9. Mise en application pratique sur site

Organisation

Matériel : PEMP avec le rapport de vérification périodique à jour.

Lieu : En entreprise ou autres sites.

Durée : - 14 heures (2 jours) pour les expérimentés.
- 21 heures (3 jours) pour les débutants.

Horaires : Adaptés à l'entreprise.